Maisons Sport-Santé : le cahier des charges est publié

Les Maisons Sport-Santé (MSS) ont vu le jour en 2019. Déployées sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans la quasi-totalité des départements et collectivités d'Outre-Mer. Un cahier des charges ayant pour objet de préconiser leurs missions, leur fonctionnement, ainsi que les conditions d'évaluation et de leur activité a été publié au Journal Officiel le 25 avril 2023 . La Fédération vous en dit plus.

Que retenir de cet arrêté et pourquoi est-il important ?

*« Les Maisons Sport-Santé permettent, sur critères, d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport, afin de suivre un programme personnalisé susceptible de vous inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable. »**

Le cahier des charges précise à la fois les activités et modalités de fonctionnement (missions, publics, niveau de qualification des intervenants, ressort territorial de leurs activités…) ainsi que les modalités, notamment le suivi qualitatif et quantitatif de leurs activités, les justificatifs financiers, ainsi que le ainsi que le contenu du rapport annuel et du bilan global prévus par l'article D. 1173-10 du CSP.

Pour assurer un accueil et une prise en charge pluridisciplinaire, l'équipe doit comprendre, en fonction des services proposés par la maison sport-santé, des intervenants qualifiés des secteurs de la santé, du social et/ou de l'activité physique et sportive et de l'activité physique adaptée.

Le périmètre d'intervention *« doit s'adapter aux territoires, en cohérence avec les schémas régionaux de santé et les contrats locaux de santé »*. Il appartient aux MSS implantées sur un même territoire de collaborer ensemble sous la coordination des agences régionales de santé (ARS) et des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes).

Quelles solutions d'accompagnement peuvent proposer les Maisons Sport- Santé ?

Dans le cadre de sa mission d'accueil, d'information et d'orientation du public, la Maison Sport-Santé a pour objectif de sensibiliser, informer, conseiller sur les bienfaits de l'activité physique et/ou sportive, et de participer *« ainsi à la promotion d'un mode de vie actif, à la lutte contre la sédentarité, à la prévention de la perte d'autonomie »*. Elle *« informe les personnes accueillies des possibilités de prise en charge, y compris financière, des bilans ou des programmes d'APS/APA »*.

Dans le cas d'une prescription d' activité physique adaptée (APA), l'accueil est personnalisé et *« se fait en lien avec les prescripteurs, ainsi que le dispositif régional de prescription le cas échéant »*.
La structure *« assure la mise en place ou réalise elle-même des bilans comprenant une évaluation de la condition et des capacités physiques, un bilan motivationnel, prend en compte les limitations fonctionnelles éventuelles signalées par le médecin, afin de proposer un programme sport-santé personnalisé pour chaque personne, à sa demande »*.

Les évaluations sont réalisées par des intervenants qualifiés :

- Professionnels de santé (médecins, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens),
- Enseignants en APA, éducateurs sportifs formés,
- Personnes qualifiées titulaires d'une certification délivrée par une fédération sportive agréée fixée par arrêté conjoint santé et sport.

Au travers un suivi régulier avec les bénéficiaires, la Maison Sport-Santé assure également un accompagnement pour les patients engagés tout au long de leur parcours pour soutenir leur motivation et les préparer vers une sortie du programme.

In fine, les Maisons Sport-Santé sont des acteurs de promotion de la santé qu'il ne faut pas hésiter à solliciter pour reprendre une activité physique et se faire accompagner.

Plus d'informations sur l'accompagnement dont vous pouvez bénéficier dans la pratique de votre activité physique : https://www.federationdesdiabetiques.org/diabete/activite-physique/activite-physique-accompagnement

Trouvez la MSS proche de chez vous : https://www.sports.gouv.fr/decouvrez-les-maisons-sport-sante-les-plus-proches-de-chez-vous-389

Retrouvez notre site de campagne

Sources :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047558874

**https://www.sports.gouv.fr/decouvrez-les-maisons-sport-sante-les-plus-proches-de-chez-vous-389*